



Villages Anciens—Villages d'Avenir

Mars 2014

Editorial

Sommaire :

Pages 1

- Editorial

Pages 2

- Sauvegarde de la biodiversité : le SRCE

Pages 3

- Les milieux humides
- La maison de Courcelles
- Changement au GIP du Parc National

Pages 4

- Où en est le Parc National

Pages 5

- Problématique du Lac de Marcenay
- Vulgarisation

Pages 6

- Dix ans déjà !
- Les stages 2014
- Le financement de nos opérations de formation

Rédacteurs :
Etienne Collomb
Yves Simon
Alain Vignet

maquette :
J.M. Lagadec

Chers amis adhérents,

Où donc est passé le bon sens ?

Afin de mettre un peu d'ordre dans le développement anarchique de l'éolien en France, l'Assemblée Nationale précédente avait, après bien des atermoiements, mis en place les ZDE (Zones de développement éolien) qui devaient être élaborées au niveau intercommunal. Au nom de quoi, l'Assemblée actuelle a-t-elle pu supprimer cette disposition ? C'est pourtant chose faite et l'anarchie est de retour !

Comment la Région Bourgogne a-t-elle pu pousser les promoteurs à ériger tous azimuts des parcs éoliens de 125 à 180 m de haut jusqu'à 700 m des habitations et des petites églises romanes, mitant ainsi les paysages du Tonnerrois, du Châtillonnais et de l'Auxois ? Notre région est pourtant si pauvre en vent mais si riche en patrimoines ! Nous avons, quant à nous, après une étude de terrain, émis, dès 2009, des critères d'acceptabilité de l'éolien, critères de bon sens,...restés lettre morte dans les bureaux des Services compétents.

Après un coûteux travail sur cartes, de grandes réunions se tiennent actuellement pour définir des couloirs de biodiversité dans le cadre de la trame verte, concept élaboré entre 2007 et 2009 par le Grenelle de l'environnement. C'est très bien, d'autant plus que (fait à souligner !) le Conseil Régional et les Conseils Généraux de Bourgogne travaillent ensemble à élaborer ce schéma régional environnemental. Mais que n'ont-ils profité des remembrements récents pour mettre en place un nouveau maillage de haies adapté à l'agriculture actuelle ? Au lieu de générer de grands espaces sans vie on aurait pu créer, sans frais supplémentaires, des couloirs verts reliant entre eux les réservoirs de biodiversité que constituent les massifs boisés. Cela aurait en même temps créé un nouveau paysage. Entre 2008 et 2010 nous avons pourtant attiré l'attention des responsables, à tous les niveaux, sur cette question....sans succès. Maintenant les remembrements sont terminés et le foncier est verrouillé. Quel avenir pour ce schéma régional ? Quel avenir pour la biodiversité et les paysages ?

La Commission européenne avait émis en 2000 une directive visant à restaurer la qualité de l'eau des rivières. Certes il y a à faire du côté des vannages des moulins, dont certains ne sont plus gérés, voire sont abandonnés, mais ne serait il pas judicieux de faire preuve d'un peu de modération et d'une plus grande concertation quant à l'avenir des barrages ? Pour mettre en place cette trame bleue, plutôt que de se focaliser sur les moulins ne faudrait-il pas traiter la rivière dans son ensemble et s'occuper prioritairement des diverses pollutions, notamment domestiques, médicamenteuses et surtout agricoles ? (Bruxelles a condamné la France en 2013 pour ses eaux polluées aux nitrates). Et pourquoi veut-on interdire les petites centrales hydroélectriques dans le bassin de la Seine alors qu'on recherche des énergies renouvelables ?

Puissent nos élus qui votent les lois et ceux qui sont en charge de les mettre en œuvre, retrouver le bon sens avant que notre Pays ne soit trop saccagé ?

Yves Simon

Villages Anciens - Villages d'Avenir

Adresse postale : 7, Grande Rue - 21330 - Larrey / tél.: 03.80.91.48.29

Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com

Sauvegarde de la biodiversité : voici le SRCE...

Depuis janvier 2014, il existe désormais un nouvel dispositif d'aménagement du territoire, le schéma régional de cohérence écologique ou SRCE. Il s'ajoute à la dizaine de plans ou schémas territoriaux déjà en vigueur, tous devant favoriser plus ou moins la qualité des milieux écologiques. L'objectif premier du SRCE est donc de restaurer et de préserver la biodiversité nationale.

Ce document cadre issu des lois Grenelle 1 et 2 vise la création de continuités écologiques, autrement dit la protection des milieux écologiques terrestres et aquatiques et le bon état écologique de l'eau imposé par la directive cadre européenne sur l'eau.

Il prend en compte les orientations nationales de la trame verte et bleue. La « TVB », définie également dans le cadre du Grenelle de l'Environnement en 2008, met en œuvre ces continuités en créant des corridors et des réservoirs de biodiversité maillant l'ensemble du territoire national.

Le SRCE, un plan en sept étapes

Le SRCE s'élabore au niveau régional en sept étapes clés et selon un ca-

lendrier propre à chaque région (en Bourgogne, il a démarré en 2011). Le premier volet préconise les premiers choix déterminant la TVB résumée dans une première carte de synthèse régionale. Une deuxième étape propose un diagnostic du territoire régional. La phase suivante identifie sur le terrain la TVB régionale - les corridors et les réservoirs - retenue pour établir un atlas cartographique aujourd'hui consultable sur le site web de la Région. Les trois autres étapes sont pour demain : la mise au point d'un plan d'actions sera suivi d'un dispositif de suivi et d'évaluation qui devrait permettre l'application de mesures contractuelles permettant d'assurer la fonctionnalité de ces continuités. En clair, cette étape finale sera bien l'épreuve de vérité de son efficacité.

Faire confiance aux acteurs locaux

Mais la portée juridique du SRCE semble à l'heure actuelle bien timide, car elle est actuellement non opposable aux tiers. Les deux chambres législatives en ont décidé ainsi ; seuls certains documents d'urbanisme « devront se rendre conformes » ou « compatibles » avec lui. Sous l'égide de la Région, tous les acteurs locaux du territoire devront donc instaurer un dialogue préalable, ouvert et véritable en vue de prendre non seulement les mesures nécessaires pour tenter d'enrayer la perte attestée de la diversité biologique mais aussi de promouvoir les pratiques et les innovations technico-scientifiques qui réconcilieront l'agriculture avec la

nature. La croissance économique de ces territoires, actuellement en voie de désertification, en dépendra.

La tâche s'annonce bien délicate en Châtillonnais et en Duesmois. Depuis près de 50 ans, les grandes cultures ont mis en place « *des itinéraires techniques relativement intensifs et s'appuient sur une utilisation importante d'intrants chimiques (engrais et pesticides). (...) En s'infiltrant dans les nappes phréatiques et en ruisselant vers les cours d'eau, ils peuvent également détériorer la qualité de l'eau (pesticides, nitrates) et des milieux aquatiques (eutrophisation)* » constate la Région.

Fort de ce constat, quelle crédibilité donner à ce plan que la Région promet ? De quelle marge de manœuvre dispose ce schéma pour faire évoluer les mentalités et passer aux actes ? Le 17 mars, le Conseil régional n'a reconduit dans son budget que deux appels à projets en faveur de la biodiversité (restauration des haies bocagères et vergers conservatoires). Il reste donc beaucoup à faire...pour mieux (faire) respecter la nature, et garantir la santé et la diversité des espèces vivantes, humaine comprise.

Etienne Collomb

Pour en savoir plus :

<http://www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr/>
Brochure du Conseil régional : *Des enjeux à partager*, août 2012.



Les milieux humides

Pendant des siècles les zones humides (souvent appelées zones marécageuses) ont été drainées et traitées de façon à pouvoir les utiliser pour l'agriculture ou autres activités. Tout le monde connaît l'origine de la forêt des landes créée au 19^{ème} siècle!

Ceci a permis d'assainir de nombreuses zones difficiles d'accès, souvent malsaines et laissées à l'abandon, et de les rendre utilisables.

Nous sommes arrivés maintenant à un point excessif concernant la suppression de ces milieux humides. On s'est rendu compte que ces milieux ont des fonctions multiples, méconnues auparavant: véritables éponges, les milieux humides absorbent l'eau en période de crue et les relâchent en période sèche, ils servent ainsi de ralentisseur de crue. Filtres naturels, ils participent à l'amélioration de la qualité de l'eau grâce à leur pouvoir

épurateur. Ils permettent aussi d'autres activités : pêche, chasse, loisirs, certains types d'agriculture ; en outre, ils participent à la biodiversité en abritant beaucoup d'espèces particulières et endémiques.

En France les zones humides représentent environ 5% du territoire. Pour arrêter la diminution de leurs surfaces et une détérioration de leur état de santé il a été créé le **CEN (Conservatoire des Espaces Naturels)**, association loi 1901 agréée et mandatée par l'Etat. Son rôle est d'informer, de repérer, d'aider à protéger, gérer et valoriser intelligemment ces zones humides. Ceci est fait, bien entendu, en liaison avec les personnes ou entités concernées (propriétaires, communes, syndicats intercommunaux de rivières, établissements publics etc.).

Le CEN a charge de définir ce qu'on appelle « milieux humides » avec les intéressés. Après cette définition, il analyse le dossier, il relève les espèces princi-

pales, fait une expertise pédologique, étudie les menaces etc.

Il préconise les réflexions à mettre en place pour préserver les milieux, il s'occupe de la coordination avec les différents services concernés, de l'appui technique, du cahier des charges si nécessaire, de l'animation, etc... Tout ceci doit être fait en collaboration avec le propriétaire du milieu humide. Son rôle est indicatif et incitatif. Toute personne possédant des zones humides ou pensées comme telles (marécage, trou d'eau, étang, etc.) peut faire appel à lui.

Alain Vignet

Pour plus d'informations aller sur le site : www.cen-bourgogne.fr
du Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne,
Chemin du moulin des étangs 21600 Fenay
tel : 03 80 79 25 99.

Connaissez vous la maison de Courcelles ?

La maison d'animation et d'information de Courcelles organise des classes de découverte, des centres de vacances et des stages de formation à l'animation.

Elle accueille des groupes associatifs.

Située sur la commune de Courcelles sur Aujon, elle a une capacité d'hébergement de 110 lits.

Contact :

7 rue Pierre Devignon
52210 Courcelles/Aujon,
03.25.84.41.61

www.maisondecourcelles.fr

Changement au GIP du Parc National

Christophe Galle-mant, qui a dirigé les opérations de lancement du GIP jusqu'à fin 2013, a quitté ses fonctions pour une nouvelle mission au sein de l'ONF. Il est maintenant

remplacé par Hervé Parmen-tier. Bienvenue à lui !

Un deuxième vice-président du GIP a été élu par le Conseil d'administration : Marcel Jurien de la Gravière, qui secondera le président

Guy Durantet et le Vice-président Claude Vinot. Marcel Jurien de la Gravière représente la troisième collègue, c'est-à-dire la Société civile.

Où en est la Parc National ?

Au cours de l’année 2013, **l’état des lieux**, dans toutes les thématiques du Parc, a été terminé.

En ce qui concerne le **patrimoine bâti**, (qui est un des éléments du caractère du Parc), chaque fiche descriptive de village a été terminée et remise au maire de la commune correspondante.

Au cours du mois d’octobre, des réunions de concertation sur le bâti ont eu lieu en cinq lieux ;

- à Saint Broingt les Moines pour les villages du canton de Recey sur Ource
- à Giey sur Aujon, pour les cantons de Chateauvillain, Arc en Barrois et Langres
- à Chalmessin pour ceux d’Auberive, Prauthoy et Longeau
- à Avot pour ceux de Grancey le Château et Aignay le Duc
- à Chamesson pour ceux de Chatillon et Montigny sur Aube.

L’objectif était de présenter aux élus l’état des lieux réalisé ; d’identifier les problèmes des communes en matière d’aménagement ; d’engager une première réflexion sur les enjeux liés au patrimoine et à l’urbanisme.

Outre les maires (selon les endroits 25 à 50 % des communes étaient représentées) étaient présents des acteurs du patrimoine ; ABF de Haute Marne et de Côte d’Or , CAUE de Haute Marne, Architecte et Paysagiste conseils de la DDT de Haute Marne, Urbaniste de la DDT de Côte d’Or, Ingénieur du Conseil Régio-

nal de Bourgogne, Représentant pour la Haute Marne, des Maisons Paysannes de France, Villages Anciens Villages d’Avenir (Yves Simon, Chantal Varé, Daniel Bourgeois).

Les principaux problèmes soulevés par les maires, et auxquels ont répondu les acteurs du patrimoine, avaient trait à la restauration du patrimoine classé ou non, à l’aménagement des centres et entrées de villages, à l’enfouissement des lignes, aux documents d’urbanisme.

La question la plus difficile concerne l’habitat menaçant ruine que les propriétaires n’entretiennent pas mais refusent de vendre, question pour laquelle il n’existe pas jusqu’à présent de solution, mais qu’il convient d’approfondir avec les ABF.

Ces réunions ont montré aux élus qu’ils n’étaient pas seuls face aux problématiques soulevées et qu’ils pouvaient trouver assistance auprès des acteurs du patrimoine. Les communes ont été assez bien représentées en Haute Marne, nettement moins en Côte d’Or.

Concernant l’ensemble des thématiques du parc, en décembre 2013 des réflexions ont eu lieu en commissions pour, après l’état des lieux, **établir un diagnostic du territoire**, dans toutes ses composantes. Ensuite un séminaire d’une journée à La Barotte a permis de croiser les conclusions entre com-

missions pour établir un relevé de conclusions. La qualité de notre patrimoine a été de nouveau soulignée, mais aussi ses faiblesses et les menaces qui pèsent sur lui : manque de connaissances, manque d’entretien, difficulté de rénovation énergétique, banalisation des villages et des paysages, intérêts contradictoires concernant l’avenir des moulins et le développement éolien.

En 2014, l’équipe du GIP et les commissions qui travaillent avec elles s’attacheront à :

- **définir les contours** de la Réserve Intégrale et du Cœur de Parc
- **définir les enjeux** (les défis à relever) du Parc.

Parallèlement à cela l’équipe du GIP va s’atteler à la rédaction du document nécessaire pour obtenir la signature de **l’arrêté de prise en considération**. La créativité des membres des commissions sera sollicitée pour trouver des éléments attractifs de façon à obtenir la signature du Premier Ministre. Cette démarche de prise en considération est en effet à refaire car, à la suite du changement du gouvernement, le ministère de l’écologie avait modifié la feuille de route du GIP.

Ensuite début 2015, il faudra **définir les objectifs et les orientations de la Charte**. On arrivera ensuite à la partie la plus difficile : la négociation lorsqu’apparaîtront des intérêts contradictoires, afin de parvenir à un consensus.

Yves Simon

Problématique du Lac de Marcenay

Après des années d'immobilisme les choses bougent à Marcenay. Le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne a montré de l'intérêt pour ce site ; son directeur est venu exposer aux dirigeants du Syndicat du lac comment il pourrait apporter son concours à la gestion du site.

Son intervention consisterait en l'établissement, par un cabinet spécialisé, d'un diagnostic du lac sous tous ses aspects. Ensuite il établirait avec le syndicat et les différents intervenants, un premier plan de gestion sur cinq ou dix ans. Pour la mise en œuvre du plan le Conservatoire apporterait une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Museum National d'Histoire naturelle a montré, lui aussi, de l'intérêt pour le lac. Il prévoit d'envoyer une mission d'une cinquantaine de scientifiques les 3 et 4 juin prochains pour faire une expertise de la faune et de la flore. Ce travail serait effectué en coordination avec le Conservatoire des espaces naturels.

Une autre éventualité quant à l'avenir de la gestion serait un projet de société

d'économie mixte proposée par le Conseiller Général J.P.Noret. Dans cette hypothèse, la gestion du lac serait confiée à cette société dont seraient partie prenante tous les partenaires potentiels intéressés par le site.

Parallèlement à ces avancées, le syndicat du lac a intenté une action au tribunal administratif, visant à récupérer le statut ancien d'« eau close » ; ce statut lui permettrait d'avoir de nouveau la liberté de gestion en matière de pêche, de vi-

dange, de vente de poissons etc....En effet, suite à la demande de la Fédération de pêche le statut du lac était devenu en 1986 « eau libre », ce qui empêchait d'une part la vidange sans autorisation préalable et d'autre part la vente du poisson. En janvier 2014 le tribunal administratif a décidé de refuser d'accéder à la demande du syndicat du lac. Ce dernier va faire appel.

Yves Simon



Vulgarisation

Si vous habitez le Châtillonnais, vous avez remarqué que, depuis deux ans et demi, notre association fait paraître une fois par mois dans l'hebdomadaire *Le Châtillonnais et l'Auxois* une rubrique sur le thème de la restauration du bâti ancien. Nous

avons commencé par une série d'articles sur le bâti, rédigés par Jean-François Simon, membre de notre Conseil d'administration. Ensuite Noël Pautre, ancien chef d'entreprise artisanale spécialisée dans le bâti ancien, a pris le relais en nous

parlant des matériaux adaptés et de leur mise en œuvre. Cette rubrique prendra fin cet été. Nous remercions les auteurs pour la conception des articles et la Direction du journal de nous avoir ouvert ses colonnes.



En mai 2014 cela fera dix ans que notre association est créée.

Dix ans déjà !

Nous marquerons cet anniversaire à notre prochaine Assemblée générale

le dimanche 27 avril.

Nous vous y attendons nombreux !



Chaque année notre association organise des stages ouverts à tous.

Cette année nous vous proposons les stages listés ci-après :

1. **Joint de façade** : 24 et 25 mai à Balot, animé par Simon Laporte ;

2. **Badigeon à la chaux** : 14 juin à Chaumes lès Baigneux et 15 juin à Villaines en Duesmois, animé par Simon Laporte et Fabienne Stoulig ;

3. **Couverture en lave d’un mur** : 28 et 29 juin à Oigny sur Seine par Luc Demarch ;

4. **Restauration d’un mur en pierre sèche** : 5 et 6 juillet à Cohons, animé par Bernard Maingard ;

5. **Renover une maison ancienne** : 13 et 14 septembre à Massingy , animé par Bernard Maingard ;

6. **Approfondissement de la couleur** : le 12 octobre à Griselles, animé par Fabienne Chaptinel ;

7. **Plantation d’une haie** : 25 et 26 octobre à Layer sur Roche (près de Bissey la Côte), animé par Yvon Allain, Paysagiste.



Pour informations voir le site de l’association, pour inscription contacter Sylvie Esmiol : courriel : esmiol.s@wanadoo.fr ou tél au 03 80 31 15 84.

Le financement de nos opérations de formation

Conscients qu’il était nécessaire que nos concitoyens puissent retrouver les savoir faire de restauration du bâti ancien, nous avons proposé chaque année, depuis dix ans, des stages de formation encadrés par des professionnels.

Afin que nous puissions les proposer à des tarifs accessibles à toutes les bourses, la DRAC nous a aidés pendant huit ans en nous accordant une subvention annuelle de 1000 à 1200 €. Elle nous avait fait savoir que, après nous avoir aidés à lancer ces opérations, elle esti-

mait qu’à partir de 2013 il était du rôle des collectivités locales de prendre le relais. Nous nous sommes donc adressés, pour l’exercice 2013, à la communauté de communes du Pays Châtillonnais, qui nous a accordé une subvention de 198 € ...Notre problème de financement reste donc entier.

Villages anciens - Villages d’Avenir

Adresse postale : 7, Grande Rue - 21330 - Larrey / tél.: 03.80.91.48.29

Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com